

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **13 avril 2010** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** M. BUCHETTI Pierre-Antoine
- Présents :** M. ALTWEGG Patrick
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
Mme BORLOZ Carol
M. GUEx Jean-Pierre
M. HONEGGER Wolfgang
M. LAGRANGE Philippe
M. MAZENOD François
Mme MEAN NORMANN Sibylle
M. RYCHNER Georges
Mme SEMON Anne-Claude
Mme STALDER Elisabeth
M. STALDER Michel
Mme UDRY Fabienne
- Excusés :** Mme CADEI Geneviève
M. FEYER Georg
- Assistent :** Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2010
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Crédit d'étude pour la construction d'un centre voirie-pompiers (délibération)
5. Election d'un délégué pour le Groupement intercommunal de la Vigne Blanche
6. Propositions du Maire
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos (naturalisation)



Le président ouvre la séance et salue le public présent.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2010

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, il est approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- ***Association libérale de Genthod***

Le président donne lecture d'un courrier reçu de l'Association libérale de Genthod au sujet du centre communal reçu le 16 mars 2010. Il propose d'évoquer le sujet au point 7 de l'ordre du jour (cf. page 285).

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- ***Elections municipales et administratives 2011 – Arrêté du Conseil d'Etat***

La date de l'élection des conseillers municipaux est fixée au dimanche 13 mars 2011, et celle de l'élection des magistrats communaux (conseillers administratifs, maires et adjoints) au dimanche 17 avril 2011. Le délai pour le dépôt des listes des candidats au service des votations et élections est fixé au lundi 24 janvier 2011 avant midi pour les conseillers municipaux, et au lundi 21 mars 2011 avant midi pour les magistrats communaux.

- ***Elagage et abattage des chênes***

Les travaux d'abattage et d'élagage des chênes ont commencé. Mme le maire rappelle que, préalablement, la Commune a demandé une première expertise de la qualité du bois des arbres par tomographie en raison du danger que certains d'entre eux représentaient. Cette expertise, effectuée par un arboriste spécialisé, a effectivement révélé une multitude de signaux inquiétants. Ces résultats ont ensuite été envoyés à la Direction générale de la Nature et du Paysage (DGNP), qui a demandé sa propre expertise afin de modérer les premières conclusions et permettre une meilleure conservation de certains chênes. Dernièrement, la DGNP a mandaté l'entreprise experte, Les Artisans de l'Arbre, pour effectuer une troisième analyse indépendante et savoir ce qu'il fallait vraiment entreprendre. Entre-temps, une réunion de chantier a été organisée avec la police, la DGNP et l'entreprise mandatée afin de prévoir les mesures de sécurisation du trafic et des piétons à mettre en place lors des travaux d'élagage, ainsi que les mesures à prendre pour protéger au mieux les arbres et les infrastructures annexes. Pendant la durée des travaux, toutes les précautions seront donc prises en plaçant notamment des panneaux de circulation et des cônes flash le long du chemin des Chênes et de la route de Malagny et en stoppant la circulation des véhicules lors des élagages et des abattages.

Mme le maire remercie la DGNP qui a entrepris un excellent travail et a fourni des informations de qualité à la population lors de la séance du 3 mars dernier qui a rassuré bien des gens.

M. SCHMULOWITZ ajoute que des arbres ont aussi été plantés sur la route de Malagny (chênes et haie) et qu'ils sont tous les jours de plus en plus beaux.

M. MOTTIER tient à préciser que l'abattage n'a rien à voir avec la demande d'autorisation de construire du centre communal, comme certains semblent le penser.

4. CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE VOIRIE-POMPIERS (DÉLIBÉRATION)

M. HONEGGER annonce qu'un concours d'architecture est prévu avec une enveloppe de prix de Fr. 100'000.00 pour la construction d'un centre voirie-pompiers. Le Bureau d'architecture 3BM3 va organiser et présider ce concours. La présentation du cahier des charges est prévue pour le mois de juin.
 M. ALTWEGG demande quel était l'enveloppe de prix pour le concours du centre communal.
 M. HONEGGER répond qu'elle était de Fr. 110'000.00 et précise que celle du concours du centre voirie-pompiers lui semble en effet un peu trop élevée. Il demandera au Bureau d'architecture de revoir cette enveloppe.

Le président donne lecture de la délibération.

Crédit d'étude en vue de la construction d'un centre de voirie – pompiers au chemin des Chênes, vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, vu le manque de place pour la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Genthod et les besoins en matériel dans le cadre de la nouvelle organisation cantonale en vigueur depuis 2007, vu le manque de place pour les services de voirie et parcs & promenades pour ranger le matériel, les produits, et les véhicules, en augmentation ces dernières années, vu l'abrogation du plan localisé de quartier (PLQ) No 28390-520, accepté par le Conseil municipal de Genthod en date du 2 février 2010 et en cours d'acceptation par le Grand Conseil et ratification par le Conseil d'Etat, vu la modification des limites de zone No 29706-520 sur la parcelle No 563, sise au chemin des Chênes, propriété de la Commune de Genthod, acceptée par le Conseil municipal de Genthod en date du 2 février 2010 et en cours d'acceptation par le Grand Conseil et ratification par le Conseil d'Etat, vu le plan financier établi par le Bureau d'architecture 3BM3 en date du 18 février 2010, vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments du 9 mars 2010, le Conseil Municipal décide

1. *D'ouvrir un crédit d'étude de Fr. 240'000.00 en vue de la réalisation d'un centre de voirie - pompiers sur la parcelle No 563, sise au chemin des Chênes, propriété de la Commune de Genthod.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif.*
3. *En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement.*
4. *En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude feront l'objet d'une nouvelle délibération à soumettre au Conseil municipal qui fixera les modalités d'amortissement.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 13 voix pour et 1 abstention

5. ELECTION D'UN DELEGUE POUR LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA VIGNE BLANCHE

M. GUEx rappelle les demandes exprimées les 12 mai et 10 novembre 2009 n'ayant pas reçu de réponse :

Procès-verbal du 12 mai 2009 – p. 206

Procès-verbaux des différents Groupements intercommunaux

Le Bureau demande qu'à l'avenir ces procès-verbaux lui soient transmis afin de permettre de suivre ces dossiers. Il estime que cette demande fait partie du cycle normal de diffusion de l'information à l'organe de contrôle.

Procès-verbal du 10 novembre 2009 – p. 256

Proposition du GIG

Le Centre sportif de la Vigne Blanche paraissant ne pas répondre aux objectifs qui avaient décidé les conseillers municipaux de Genthod de participer financièrement à sa construction, et les coûts engendrés par son fonctionnement dépassant le double des sommes prononcées avant sa construction, le GIG se pose la question du maintien de la Commune de Genthod dans cette structure intercommunale. De manière à pouvoir prendre une décision sur des faits avérés, il demande à l'Exécutif d'en analyser le fonctionnement et les coûts.

A titre d'exemple, le GIG souhaite connaître le nombre de jeunes de Genthod qui fréquentent le centre, le nombre de jeunes de Genthod qui participent aux activités proposées par la FASe, le taux d'occupation des locaux du sous-sol, ainsi que toute autre information qui pourrait aider à prendre une décision.

Enfin, il demande au président du Conseil municipal de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du Conseil du 13 avril 2010 le point : « Discussion sur le maintien de la commune de Genthod dans le Groupement intercommunal de la Vigne Blanche ».

Et en cohérence avec la position exprimée le 8 décembre 2009 :

Procès-verbal du 8 décembre 2009 – p. 263

M. GUEx explique que pour le GIG c'est assez simple. Lors du dernier Conseil, le GIG a demandé de mettre un point à l'ordre du jour du Conseil municipal du 13 avril 2010 une discussion sur le maintien de la Commune de Genthod dans le GIVB. De ce fait, le GIG, dans l'attente des réponses sur le fonctionnement du GIVB et la prise d'une décision sur la participation de la Commune au Groupement, ne juge pas opportun de présenter un délégué au Conseil intercommunal du GIVB.

Le Groupement annonce que, le débat n'ayant pas lieu, il ne présente pas de candidat à la fonction de délégué au Conseil intercommunal du GIVB.

Par ailleurs, il présentera une proposition de commission d'étude sur ce sujet au point 7 de l'ordre du jour.

M. MAZENOD, en tant que président du Conseil intercommunal du GIVB, trouve regrettable qu'un candidat ne se présente pas pour défendre les intérêts de la Commune de Genthod.

6. PROPOSITION DU MAIRE

Néant.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

» ***Association libérale de Genthod***

En réponse au premier point évoqué par l'Association libérale de Genthod dans son courrier du 16 mars dernier, à savoir que la commission des bâtiments élargie aux membres du CM convoque une réunion avec les architectes du futur centre communal afin de répondre aux questions des conseillers, M. HONEGGER mentionne qu'une telle rencontre n'est pas prévue mais reste possible si des informations sont demandées.

Il rappelle que, le jeudi 27 mai, une soirée d'information à la population sur le projet et les marchés publics est prévue avec la participation du président et des membres externes du jury, ainsi que des membres de la commission des bâtiments. Une discussion à l'issue de la séance pourrait être envisagée.

M. MAZENOD se réjouit d'entendre cela afin que les personnes ayant signé le référendum puissent s'exprimer à cette occasion.

M. ALTWEGG précise que l'ALG souhaitait quelque chose de plus constructif, de protocolé et que les membres du CM puissent poser toutes les questions qui les préoccupent, ne remettant évidemment pas en cause le crédit voté.

M. GUEx ajoute que les trois séances d'information prévues seront relativement globales pour que toute la population puisse être au courant (une réunion sur le terrain avec marquage au sol du futur centre les 25 et 26 juin, et la présence des architectes sur un stand aux promotions). Il trouve que protocoler des questions n'est pas indispensable car les questions posées ne vont pas modifier le projet. La Commission des bâtiments a prévu une visite dans le bureau des architectes très prochainement pour voir ce qu'il se passe vraiment. Le dossier avance bien, les architectes collaborent bien, ils sont à l'écoute des demandes dans la mesure du possible.

M. ALTWEGG répond que la Commission des bâtiments s'est bien investie, mais il pense que les réponses permettront de mieux comprendre les procédés et éclaircir certains malentendus qui pourraient subsister.

Mme UDRY rappelle qu'il y a 7 membres dans chaque commission, donc la moitié du CM. Elle n'a pas le sentiment de fossé entre une moitié du CM, qui aurait des informations, et une autre qui n'en aurait pas. Elle trouve que l'information est suffisante et est surprise par cette demande.

Mme MEAN NORMANN propose de répartir les séances d'information sur 2 week-ends pour toucher un maximum de gens. M. HONEGGER estime que 3 séances seront suffisantes et, si ce n'est pas le cas, les gens peuvent toujours questionner le membre de la commission.

M. RYCHNER rappelle que les commissions sont ouvertes aux conseillers. Mme STALDER indique qu'elle ne reçoit pas les convocations des commissions et n'a donc pas de maîtrise de l'information. Elle pense que tous les élus devraient recevoir ces convocations. M. STALDER remet en mémoire que tous les élus ne s'occupent pas de tout, qu'il y a heureusement une répartition des tâches. Il s'agit ici d'un problème de délégation, tous n'ont pas le contrôle sur tout. Ce serait, pour sa part, un manque de confiance que de reprendre ce que les autres ont fait.

Il est finalement décidé, par 5 voix pour, 4 voix contre, et 5 abstentions qu'une séance d'information en présence des architectes et étendue au CM sera organisée. M. HONEGGER s'en charge.

Le second point du courrier évoquait la capacité de la salle de spectacle. M. STALDER explique qu'il est question de 300 places assises dans le cahier des charges. Cette surface serait suffisante pour pouvoir héberger la population en cas d'intempéries lors de manifestations comme l'Escalade. L'organisation des spectacles se fera a priori par la Commune mais il n'y en aura pas forcément plus qu'actuellement. Il ajoute que la Commission culture, sport et loisirs va bientôt se pencher sur un règlement général d'application de la salle. Quant à la question des spectacles payants, il ne peut pas y avoir de réponse définitive dans l'immédiat.

M. ALTWEGG comprend donc que la salle sera uniquement utilisée par les associations communales et non au-delà. M. STALDER confirme que le but n'est pas de rentabiliser la salle, mais il est peut-être possible que ceci se produise ponctuellement, on ne peut pas l'affirmer dans l'immédiat. Il insiste sur le fait que le règlement de cette salle sera développé dans l'esprit gentousien.

M. GUEx mentionne que les commissions sociale et culture, sports et loisirs se sont penchées sur l'utilisation par la commune d'une salle communale avant le concours. Pour le moment, la commission culture, sports et loisirs n'est pas allée plus loin et n'a pas envisagé de collaborations avec les communes voisines ou de location à des organisateurs externes. Ceci sera précisé à la population lors des séances d'information à venir. Le seul partenariat qui a été évoqué est celui avec le Théâtre du Crève-Cœur à Cologny pour que quelques-uns de leurs spectacles puissent être présentés sur la rive droite. Il ajoute que cette politique va peut-être changer à la prochaine législature.

M. RYCHNER abonde dans ce sens, c'est-à-dire n'envisage pas d'aller plus loin dans les collaborations avec d'autres communes ou des organisateurs extérieurs, et espère que les habitants de la commune profiteront un maximum de la salle. M. ALTWEGG remercie pour ces éclaircissements.

M. MAZENOD, en tant que président de la Commission scolaire et bibliothèque, est enchanté que ce projet puisse démarrer et demande si cette salle pourra être louée pour des fêtes de famille. Si tel était le cas, ceci devrait être mentionné clairement.

M. RYCHNER rappelle qu'il y a aussi le complexe parascolaire comme apport à la population.

Le point 3 demandait des explications quant aux bases de l'estimation du budget de fonctionnement du complexe communal. M. HONEGGER répond qu'il n'y a pas encore eu d'analyse du coût de fonctionnement mais qu'une entreprise a été mandatée pour prospecter ce coût pour une durée de 50 ans. La réponse sera disponible dans quelques semaines. Le chiffre avancé de Fr. 68'000.00 est un chiffre virtuel estimé.

Quant au détail des dépenses des Tréteaux 2009, M. STALDER indique qu'il a récemment reçu les chiffres de la part du comptable. Ils seront disponibles à la prochaine commission et figureront, bien sûr, dans les comptes pour être approuvés. Le budget prévu n'a a priori pas été dépassé.

► ***Abattage et élagage des arbres***

M. BAUMGARTNER remercie de la précision donnée précédemment sur l'élagage des arbres. Il conseille toutefois d'étudier les troncs des chênes en coupant le lierre et préconise de fortifier la matière racinaire par un engrais liquide à injecter directement dans le sol. Il s'enquiert de savoir à qui doivent s'adresser les personnes intéressées par du bois de feu issu de l'abattage des chênes. Mme le maire annonce que les gens vont pouvoir venir se servir mais doivent attendre l'information qui sera transmise prochainement par le biais d'un tous-ménages.

Concernant ces arbres, M. MAZENOD pense qu'il aurait été judicieux de préciser que l'abattage et l'élagage nécessitent également la coupe de branches saines pour que les gens ne soient pas surpris.

M. HONEGGER demande si le coût des travaux d'élagage est connu. Mme le maire répond par l'affirmative, à savoir un total de Fr. 125'000.00 avec une participation pour moitié de l'Etat. La Confédération participera financièrement à la plantation de nouveaux arbres, cela risque de ne rien coûter à la Commune, excepté une participation à l'entretien durant 3 ans.

► ***Espace Rousseau***

Mme STALDER revient sur sa visite de l'Espace Rousseau, lors de laquelle elle a pu découvrir les activités déployées. Elle transmet leurs remerciements à la Commune pour le soutien financier octroyé. Elle mentionne aussi que l'Institution organise pour les écoliers une visite sur le thème « être écolier au temps de Rousseau » durant laquelle les enfants sont amenés à vivre dans le temps de l'époque. Ce programme est prévu pour les enfants dès l'âge de 10 ans et elle pense qu'il serait bien de proposer ces animations aux écoliers de Genthod. M. MAZENOD transmettra cette information à la direction de l'école.

► ***Halte CFF du Creux-de-Genthod***

Mme STALDER se fait le porte-parole de certains habitants qui souhaiteraient qu'un abri soit installé pour se protéger du froid et des intempéries, tôt le matin notamment, à la halte CFF du Creux-de-Genthod. De plus, elle souligne qu'il faudrait prendre des dispositions quant à l'ancien passage qui est laissé à l'abandon. Mme le maire précise que la halte devait être supprimée mais a finalement été sauvée. Le quai ne peut pas être plus large à cause des 4 voies et donc ne peut disposer que d'un couvert. Concernant la descente, deux lettres ont déjà été écrites aux CFF,

mais sont restées jusqu'ici sans réponse. La Mairie va donc réitérer cette demande encore une fois. Le personnel de la Commune ne peut pas intervenir car la grille est cadenassée.

M. RYCHNER fait remarquer que la gare n'est pas accessible aux personnes en chaise roulante et qu'il serait peut-être judicieux d'installer une rampe à côté de l'escalier.

➤ ***Commission d'étude sur la Vigne Blanche***

Pour que le débat sur le rôle du centre de la Vigne Blanche - *fonctionnement, coût, utilisation,...* - puisse se dérouler dans un climat serein et de manière constructive, le GIG propose la création d'une commission d'étude sur la Vigne Blanche composée de membres du CM ne faisant pas partie du CI de la Vigne Blanche.

Il demande aux commissaires de voter l'entrée en matière sur la création d'une commission *ad hoc* (art. 10.1 de la LAC). Si cette entrée en matière est votée, il propose que le Bureau du CM détermine les modalités du fonctionnement - *cahier des charges, composition, délais,...* - de la commission d'étude et mette à l'ordre du jour du prochain CM la création et la désignation des membres de ladite commission.

M. BUCHETTI demande des précisions sur cette requête et sur le rôle de cette commission. M. GUËX répond qu'il serait bien de savoir combien d'enfants de Genthod fréquentent le centre sportif, si le règlement est appliqué, si le vestiaire est utilisé, si le centre correspond à ce que la Commune attendait – un local et un lieu de rencontre pour les jeunes de Genthod – et enfin, comment rendre ce lieu plus convivial pour les adolescents. M. BUCHETTI trouve, pour sa part, que le centre sportif est adapté pour les jeunes de Bellevue et de Genthod (patinoire). Le local pour les jeunes existe, le babyfoot prévu aussi. Toutefois, un problème subsiste avec la FASE. M. SCHMULOWITZ rappelle l'aspect public du lieu qui empêche de demander aux gens d'où ils viennent. Il ajoute qu'il y a effectivement peu de jeunes de Genthod, mais il y en a tout de même. Concernant la FASE, c'est un souci partagé avec les membres de la commission et celle de Bellevue. Une réunion est prévue avec les responsables très prochainement. Les analyses du rapport transmis sont a priori relativement négatives. Il donnera toutes les explications nécessaires en temps voulu.

M. STALDER, en tant que président de la Commission culture, sport et loisirs, reçoit des budgets et d'autres informations sans vraiment savoir s'il manque quelque chose. Il faudrait éliminer certains problèmes et, selon lui, une commission neutre serait utile pour donner l'information. M. HONEGGER apprécie également l'idée de la commission. Il ajoute qu'il serait bien de comparer le budget de fonctionnement prévu et ce qui s'y passe vraiment. Vu la somme d'argent investie dans ce projet, il faudrait vraiment savoir qui fréquente réellement ce centre. M. MAZENOD, en tant que président du Conseil intercommunal du GIVB, avoue que certaines informations lui échappent, la FASE notamment. Au niveau de l'Exécutif, l'approbation des comptes va nécessiter la présentation des comptes par le Conseil d'administration du GIVB. Il devrait y avoir plus de visibilité.

M. ALTWEGG indique que ce centre a suscité pas mal de débats depuis sa création. Il faudrait effectivement voir si ce que la Commune a demandé correspond à ce qui s'y passe. Il rappelle qu'il avait déjà été demandé que les budgets de la Vigne Blanche soient mis à disposition de la commission pour étude mais que rien n'a été reçu à ce jour. Cette commission nouvelle serait une bonne chose. Mme le maire mentionne qu'il y a eu l'élection des représentants qui sont les porte-parole et pourraient faire un rapport sur ce qui se passe au sein du GIVB. Il s'agit là d'un manque de communication. Les procès-verbaux et les budgets existent et sont analysés par les représentants.

Selon l'article 18 des statuts du CA du GIVB, ces derniers doivent transmettre les procès-verbaux de leurs séances au CI et aux CM des Communes concernées. Ces procès-verbaux seront donc transmis au secrétariat de la mairie qui les enverra au Bureau du CM pour diffusion.

La décision d'entrer en matière sur la création d'une commission est acceptée par 14 voix pour, soit à l'unanimité. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal et le Bureau préparera le cahier des charges.

➤ ***Compte rendu de l'Administration municipale***

Après avoir rappelé le tournoi de beach volley du 17 juin (reporté au 24 juin si mauvais temps), M. MAZENOD propose d'ajouter le numéro du COR et celui du vétérinaire des Tuileries dans le prochain Compte rendu.

8. HUIS CLOS (NATURALISATION)

La séance publique est levée à 22h15.

Le secrétaire
Michel STALDER

Le président
Pierre-Antoine BUCHETTI